



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le neuf février deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-02-15/01 incluse), M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

Ont donné procuration : 07

Mme Catherine Despierre à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'au compte rendu des actes administratifs pris par le Maire inclus), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Bruno Drevon, M. Franck Thiébaux à Mme Elodie Simoes, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-02-15/39

Objet : marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 2 mobilier éducatif, avec la société MOBIDECOR - Avenant n° 2.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 2 mobilier éducatif, avec la société MOBIDECOR - Avenant n° 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique, et notamment les articles R2194-1 et suivants,

VU sa délibération n° 2020-07-01/20 en date du 1^{er} juillet 2020 concernant le marché relatif à la fourniture et à la livraison de mobiliers pour les différentes structures de la Commune – Lancement d’un appel d’offres ouvert (7 lots),

VU sa délibération n° 2022-02-16/20 en date du 16 février 2022 relative au marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - lot n° 2 : mobilier éducatif, conclu avec la société MOBIDECOR – Avenant n° 1,

VU les avis favorables, à l’unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 06 février 2023,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 2 mobilier éducatif a été notifié le 03 mars 2021 à la société MOBIDECOR,

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT,

CONSIDÉRANT qu’un premier avenant à ce lot, signé le 1^{er} mars 2022 et notifié à la même date à la société MOBIDECOR, a pour objet de dé plafonner la clause de sauvegarde prévue à l’article 8.2 du CCAP pour la porter à 14 %,

CONSIDÉRANT que le présent avenant a pour objet de considérer le contexte de hausse des prix de certaines matières premières, en dé plafonnant à nouveau la clause de sauvegarde prévue à l’article 8.2 du CCAP pour la porter de 14 % à 24 %,

CONSIDÉRANT que les tarifs du bordereau des prix unitaires sont révisés comme suit :

Produit	Prix unitaire H.T. initial	Prix unitaire H.T. révisé	Taux appliqué
Table rectangulaire, 120x60cm	74,50 €	91,72 €	23,10 %
Table rectangulaire, 60x50cm	54,50 €	67,10 €	23,10 %
Chaise	24,50 €	30,16 €	23,10 %
Table 1 place	49,50 €	60,94 €	23,10 %
Casier, pour table 1 place	9,00 €	11,08 €	23,10 %
Table 2 places	55,50 €	68,33 €	23,10 %
Casier, pour table 2 places	9,00 €	11,08 €	23,10 %
Chaise	32,50 €	40,01 €	23,10 %
Armoire haute	295,00 €	363,20 €	23,10 %
Armoire basse	235,00 €	289,33 €	23,10 %
Bureau de professeur	230,00 €	283,18 €	23,10 %

CONSIDÉRANT que le marché étant un accord-cadre à bons de commande, son montant maximum annuel reste inchangé,

CONSIDÉRANT que cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023,

ENTENDU l’exposé de Monsieur Damien Metzlé, rapporteur,

Délibération n° 2023-02-15/39

Objet : marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 2 mobilier éducatif, avec la société MOBIDECOR - Avenant n° 2.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 au marché n° 2020-38 relatif à la fourniture et la livraison de mobilier - Lot n° 2 mobilier éducatif attribué à la société MOBIDECOR, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 2, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 15 février 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230220-DEL_23_02_15_39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Acte affiché du 20/02/2023 au 23/04/2023